



## Communication 3e sélection 12 janvier 2020

Bonjour, nous voilà déjà à la 3<sup>e</sup> et dernière sélection de l'Équipe du Québec pour laquelle vous trouverez ci-dessous des informations importantes.

### Feuilles de tirages

Les feuilles de tirages préliminaires sont disponibles sur Sportdata sous les onglets Téléchargement et Tirage à l'adresse [https://www.sportdata.org/karate/set-online/veranstaltung\\_info\\_main.php?active\\_menu=calendar&vernr=5155](https://www.sportdata.org/karate/set-online/veranstaltung_info_main.php?active_menu=calendar&vernr=5155). Veuillez nous informer au plus tard mercredi le 15 janvier par courriel à [dg@karatequebec.com](mailto:dg@karatequebec.com) de tout retrait ou erreur dans les feuilles de tirages afin que nous puissions préparer la version finale et préparer un horaire de compétition.

Veillez noter que des retraits la journée même de la compétition requièrent des modifications aux feuilles de tirages et causent des délais.

La version finale des feuilles de tirage ainsi que l'horaire détaillé seront publiés au plus tard le 17 janvier.

### Pesée et poids des athlètes

La pesée est obligatoire pour tous les athlètes en kumite et les athlètes doivent se faire peser avant le début de leur catégorie mais au plus tard à midi. Aucun retard ou délai ne sera accepté et un athlète non-pesé à l'appel de sa catégorie sera disqualifié. Veuillez noter que, conformément aux règles incluses dans le guide des sélections, pour les athlètes U21 et Sénior, l'écart de poids permis pour la 3<sup>e</sup> sélection est de + ou - 400 grammes (0,4kg). Pour les athlètes des catégories Jeunesse, Cadet et Junior, l'écart de poids de -4kg et +2kg est toujours permis.

### Bris d'égalité

Dans l'éventualité où une égalité parfaite survient selon les règles du Guide des sélections 2019-2020 entre 2 ou plusieurs athlètes d'une même catégorie au cumulatif des points pour les 3 sélections, un ou des matchs de bris d'égalité devront être effectués lors de la 3<sup>e</sup> sélection.

Il est donc important que tous les athlètes (jusqu'à la 6<sup>e</sup> place, au besoin) qui pourraient se retrouver dans cette situation ne quittent pas le site de compétition avant d'avoir obtenu confirmation car un athlète ne se présentant pas à son appel pour un match de bris d'égalité sera déclaré perdant par « Kiken ».

### Confirmation, dépôts et survêtements

Les athlètes qui sont sélectionnés devront confirmer leur participation aux Championnats Canadien, payer le dépôt requis et procéder à l'achat du survêtement officiel de l'Équipe pour ceux qui ne l'ont pas déjà. Plus de détails suivront lors d'une prochaine communication.



## **Réunion de l'Équipe**

Un rappel qu'une réunion aura lieu à la fin des compétitions de la 3<sup>e</sup> sélection. Nous présenterons alors les athlètes membres de l'Équipe du Québec et les entraîneurs et nous fournirons aussi des informations importantes pour les entraînements et les Championnats Canadien.

## **Laissez-passer**

Encore cette année, des laissez-passer sont octroyés aux délégations provinciales par Karaté Canada selon des critères définis par ceux-ci dans le bulletin d'informations du Championnat Canadien ([https://www.sportdata.org/karate/ausschreibungen/5171/2020\\_Sr\\_National\\_Championships\\_Info\\_Bulletin-FR\\_v1\\_Dec24.pdf](https://www.sportdata.org/karate/ausschreibungen/5171/2020_Sr_National_Championships_Info_Bulletin-FR_v1_Dec24.pdf), pages 45-46). Ainsi, pour bénéficier d'un laissez-passer l'athlète doit être le suivant de sa catégorie. Il est possible toutefois d'émettre un laissez-passer à un athlète qui n'est pas le suivant de sa catégorie pour raison médicale avec billet du médecin, sous certaines conditions. Karaté Québec émettra des laissez-passer en fonction des règles de Karaté Canada.

Pour les athlètes séniors l'entraîneur-chef des athlètes admissibles devra fournir à Karaté Québec à l'attention de Stéphane Rivest à la table de contrôle, dès la fin de la catégorie de l'athlète, une demande de laissez-passer. Pour les athlètes au Championnat Junior, l'entraîneur-chef devra envoyer par courriel à [info@karatequebec.com](mailto:info@karatequebec.com) au plus tard le 22 janvier une demande de laissez-passer. Les demandes doivent inclure les informations suivantes: nom de l'athlète, catégorie, nom du dojo, nom de l'entraîneur-chef, classement de l'athlète dans la catégorie et les motifs supportant la demande.

Parmi les motifs valides, il y a:

- Performances dans des compétitions officielles (WKF, KC) (Les performances dans les compétitions d'associations de style ne sont pas prises en considération.)
- Résultats aux sélections, etc.

Les laissez-passer pour les athlètes séniors seront émis dès la fin de la 3<sup>e</sup> sélection alors que pour les athlètes au Championnat Junior seront émis avant le premier entraînement de l'équipe junior. Une demande ne garantit en rien l'obtention d'un laissez-passer à l'athlète.